



S^t GEORGES
SUR LOIRE

Ville de Saint Georges-sur-Loire

Arrêté municipal : n° PM_12_05_2025

POR TANT MODIFICATION D'UN TIR DE FEU D'ARTIFICE

Le Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU la demande de Monsieur MAURIN Victor en date du 06 Mai 2025

CONSIDÉRANT la demande d'organisation d'un feu d'artifice, sur la plage de Tresmeur, par Monsieur LEMOINE Benjamin à l'occasion d'un anniversaire le 09 Juin 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur MAURIN Victor est autorisé à procéder à un tir de feu d'artifice sis Château de l'Epinay à Saint-Georges-sur-Loire, et en tant que responsable du tir, est tenu à :

- respecter les consignes de sécurité
- prévenir le voisinage ainsi que les services de sécurité de l'organisation de ce feu d'artifice
- utiliser uniquement des explosifs de catégorie F3 et de moins de 35kg.

Article 2 : Publication.

Le présent arrêté sera publié selon les règlements en vigueur et affiché aux extrémités de la section concernée.

Article 3 :

Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Saint Georges sur Loire,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Georges sur Loire,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 12 mai 2025.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Notifié le : 12 Mai 2025

Le Maire

Philippe MAILLART

